

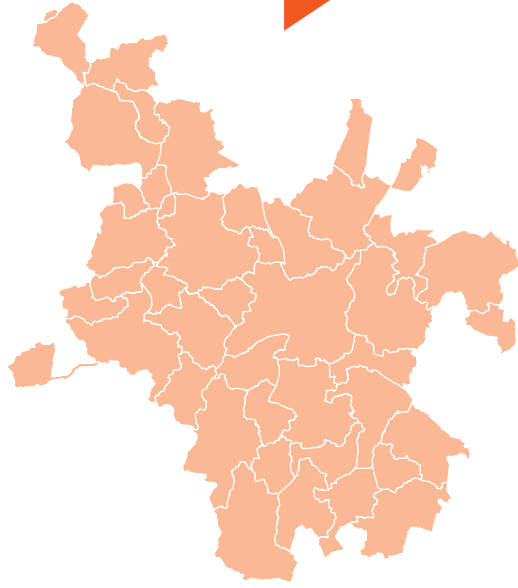
RENNES / COVID-19

AIDE D'URGENCE Commerçants Artisans

OBJECTIF



Une aide attribuée et financée par Rennes Métropole, en partenariat avec la CCI 35 et la CMA 35, pour accompagner la reprise de l'activité commerciale et artisanale en complément des aides de l'État et de la Région. Un soutien aux investissements portés par les TPE des 43 communes de la Métropole dans l'adaptation aux changements induits par le COVID 19 et ses suites.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



Toute entreprise commerciale et artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers



20 salariés



CDI équivalent temps plein maximum (hors Gérant/Président)



Un chiffre d'affaires ne dépassant pas 2 Millions d'euros HT



Toute association du secteur de l'économie sociale et solidaire apportant une offre de proximité dans les secteurs de l'alimentation, de la restauration, de l'équipement de la personne et de la maison



Soumise à une fermeture administrative, ou de nécessité, ou ayant enregistré une perte d'au moins 30% de chiffre d'affaires sur 2 mois consécutifs depuis mars 2020



Les franchises et autres commerces organisés sont éligibles au dispositif, sous conditions



QUELLES SONT LES DÉPENSES PRISES EN CHARGE ?

L'attribution de l'aide résulte d'un examen approfondi de votre dossier

Fin programme : 30 juin 2021

- ♦ Travaux immobiliers (adaptation aux conditions sanitaires)
- ♦ Équipements matériels (nécessaires à l'adaptation aux conditions sanitaires,
- ♦ Acquisition de véhicules propres dédiés à la livraison et travaux d'aménagement des véhicules).
- ♦ Mise aux normes (liées aux conditions sanitaires, hygiène, sécurité...)
- ♦ Investissements immatériels liés à l'accessibilité, à la stratégie commerciale, à la stratégie numérique et les équipements qui y sont liés.
- ♦ Consommables liés à la mise en sécurité sanitaire des clients et des salariés (masques, gels, visières...)

- ⊗ Ne sont pas pris en charge :
 - ♦ Les matériels d'occasion non garantis 6 mois minimum
 - ♦ Les travaux réalisés en auto-construction

RENNES / COVID-19

AIDE D'URGENCE Commerçants Artisans

ÉVOLUTION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ
À PARTIR DU 15 OCTOBRE 2020



CALCUL DE LA SUBVENTION

50%

des investissements
subventionnables
plafonnés à 15 000 € HT

Une aide maximale de
7 500 €

Plafond fixé à 3 000 €
pour l'acquisition
de matériels roulants
et consommables

Plancher d'investissements
subventionnables : 700 €



20%

de bonus écologique
pour toute entreprise
s'engageant dans
des actions sociales
et environnementales.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Rendez-vous sur la plateforme
metropole.rennes.fr/aides-eco
pour créer votre espace personnel
et laissez-vous guider !

LES + DE CET OUTIL :

- Dépôt du dossier
24h/24h
- Suivi en temps réel
de sa demande

À SAVOIR

L'aide d'urgence commerçants artisans
n'est pas cumulable avec d'autres demandes
de subventions auprès d'autres financeurs
publics pour les investissements cités
telle que la subvention « Prévention COVID »
de la CARSAT, ni avec l'aide d'urgence AI-Covid
de Rennes Métropole.



Pièces à fournir :

- Extrait **KBIS** de moins d'un an ou un **D1**
(pour les artisans)
- **Attestation comptable** ou **déclaration
URSSAF** (modèle d'attestation téléchargeable
sur le portail de demandes d'aides éco)
- **RIB**
- **Factures ou devis** si dépenses non encore
engagées

Pour une première
information,
appelez
le numéro vert

0 800 350 035
Service & appel
gratuits

À NOTER

La CCI
et la CMA vous
accompagneront
dans le montage
de votre dossier
sur le portail
en ligne